Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1975)

Heft: 304

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand N° 304 6 février 1974 Douzième année

Rédacteur responsable : Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc Abonnement pour une année: 40 francs

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 1047 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021 / 22 69 10 C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:

Rudolf Berner Claude Bossy Jean-Daniel Delley

304

AVS: pour un référendum

Les défauts du programme financier et budgétaire que viennent d'adopter les Chambres ont été énumérés. Ils étaient gros : application abusive de l'article 89 bis de la Constitution, remède contreindiqué sur le plan conjoncturel, attaque larvée du pouvoir d'achat, coup de frein brutal à la politique sociale.

Ces arguments critiques sont d'un tel poids qu'il faut s'étonner qu'ils n'aient pas pesé plus lourd au vote final, presque tous les arrêtés ayant été acceptés avec des oppositions dérisoires.

Deux facteurs ont joué: la force de la démocratie de concordance, la volonté de respecter le vote négatif du 8 décembre.

Que le peuple, par instinct de protection, veuille des économies, c'est incontestable. Des scrutins locaux, en diverses régions de Suisse, ont confirmé encore, depuis, cette tendance.

Pour surmonter cette résistance, ces refus, il faudrait que le gouvernement puisse s'engager à fond en comptant sur sa majorité.

Or la droite ne joue pas le jeu d'un Conseil fédéral réformiste : elle brouille les cartes. Sa responsabilité est considérable dans l'échec du 8 décembre. Depuis, une partie d'entre elle a annoncé qu'elle combattrait les articles conjoncturels et la loi sur l'aménagement du territoire.

Indépendamment des questions de fond que posent ces deux objets, cette droite joue contre le Conseil fédéral et souvent contre ses propres attitudes parlementaires. Elle accentue le courant négativiste. Elle cherche à imposer le conservatisme et le repliement.

Ensuite, au nom du verdict populaire elle exigera des actes d'autorité pour marquer dans les faits son conservatisme triomphant.

Ce double jeu profond permet-il encore au Parti socialiste de se rallier aux projets, au nom du moindre mal, tout en protestant? Les votes finals au Conseil national révèlent, même au niveau parlementaire où les jeux étaient faits, une bien faible opposition décidée.

Va-t-on en rester là? Car l'avenir politique immédiat, c'est la votation du 8 juin, sur l'augmentation de l'IDN et de l'ICHA.

En 1974, avant le 8 décembre, il était naturel de faire voter « oui » pour la défense de la politique sociale. Aujourd'hui, cette politique est battue en brèche; faudra-t-il quand même voter « oui » ?

Impossible, si la gauche socialiste n'a pas préalablement marqué son opposition, notamment au blocage de l'AVS. Or les mesures qui prévoient le plafonnement de la part fédérale à l'AVS, si elles entrent immédiatement en vigueur, sont soumises néanmoins au référendum facultatif, selon l'alinéa 2 de l'article 89 bis.

Devant le double jeu de la droite, son exploitation de la peur populaire devant les difficultés économiques, pourquoi ne pas créer avec les moyens de la démocratie directe un contre-courant? Le terrain serait bien choisi. Et cela permettrait de faire autre chose que de se créer à la tribune, et pour la galerie, des alibis.

La question est posée.

DANS CE NUMÉRO:

Pp. 2: Un socialiste à la tribune du Parlement pendant le débat budgétaire; p. 3: Le carnet de Jeanlouis Cornuz — La semaine dans les kiosques alémaniques; pp. 4/5: Des droits populaires imaginés il y a plus de cent ans; p. 5: Le combat des travailleurs de la SIP; pp. 6/7: Année internationale de la femme: les Suissesses face aux Européennes; p. 8: Budget militaire: Des économies, oui. Mais avant tout un débat!